

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 28 AOUT 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit août à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, Maire, à la mairie de Neuvy en Sullias.

Présents (13) :

Messieurs FOURNIER, MENEAU, LUCAS, FLANDRE, DELANNOY, MAUDUIT, SAMPEDRO
Mesdames BORNE, RIGARD, LENOGUE, GUYOMARCH, MENEAU et DAVID

Absents excusés (2) : Monsieur DEROUET, Madame CORNET

Date de convocation : 21/08/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Pouvoirs : 2 (M DEROUET donne pouvoir à MME BORNE, MME CORNET à M DELANNOY)

Madame MENEAU est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Délégations de signature du Conseil au Maire
- Demandes de subvention pour le financement des travaux de bar épicerie
- Divers
- Questions orales

- **APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU** à l'unanimité

- **DELEGATIONS DE SIGNATURE DU CONSEIL AU MAIRE**

Signature de devis pour :

- Feux d'artifice pour la fête villageoise, Les Feux de Loire, 1 800€ TTC
- Remplacement de la vitrine extérieure de l'école maternelle : 679.20€ TTC

DELIBERATION N°2023/022 : DEMANDE DE SUBVENTION CRST INVESTISSEMENT
--

Monsieur le Maire expose :

La Région Centre Val de Loire participe au soutien des territoires dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) via le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Face à la carence de l'initiative privée et pour répondre aux besoins de premières nécessités des habitants, la commune souhaite doter son centre bourg d'un commerce multi-services grâce à la réhabilitation du bar-tabac et de l'épicerie.

Le coût global du projet s'élève à 468 245.72€ HT dont 105 452.93€ HT au titre de l'isolation et 362 792.79€ HT au titre de la rénovation.

Vu les conditions d'éligibilité ;

Vu le projet de commerce multiservices

Vu l'intérêt d'enclencher rapidement ce projet pour répondre impérativement à un besoin de la population

Il convient, par conséquent, de présenter une demande de subvention auprès du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne pour une subvention de la Région Centre Val de Loire dans le cadre du Contrat régional de Solidarité Territoriale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **ADOpte** le projet « d'un commerce multiservices » pour un montant total de 468 245.72€ HT
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT RENOVATION					
DEPENSES		Taux	RECETTES		Taux
Maitrise d'œuvre	27 748.00	7.65	Région (Plan RENOVATION)	108 837.84	30.00
Études	11 150.00	3.07	Commerce rural	72 558.56	20.00
Travaux	323 894.79	89.28	Fonds vert	72 558.56	20.00
			CCVS	36 279.28	10.00
			Fonds propres	72 558.56	20.00
TOTAL	362 792.79	100.00	TOTAL	362 792.79	100.00

- **SOLLICITE** une subvention de 108 837.84€ (30%) auprès de la Région Centre-Val de Loire via le CRST du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne pour soutenir financièrement ce projet.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

DELIBERATION N°2023/023 : DEMANDE DE SUBVENTION PLAN ISOLATION DES BATIMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire expose :

La Région Centre Val de Loire participe au soutien des territoires par le Plan Isolation des Bâtiments Publics dans le cadre du CRST du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Face à la carence de l'initiative privée et pour répondre aux besoins de premières nécessités des habitants, la commune souhaite doter son centre bourg d'un commerce multi-services grâce à la réhabilitation du bar-tabac et de l'épicerie.

Le coût global du projet s'élève à 468 245.72€ HT dont 105 452.93€ HT au titre de l'isolation et 362 792.79€ HT au titre de la rénovation.

Vu les conditions d'éligibilité ;

Vu le projet de commerce multiservices

Vu l'intérêt d'enclencher rapidement ce projet pour répondre impérativement à un besoin de la population

Il convient, par conséquent, de présenter une demande de subvention auprès du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne pour une subvention de la Région Centre Val de Loire dans le cadre du Contrat régional de Solidarité Territoriale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **ADOpte** le projet « d'un commerce multiservices » pour un montant total de 468 245.72€ HT
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT ISOLATION					
DEPENSES (€)		Taux (%)	RECETTES (€)		Taux (%)
Maitrise d'œuvre	9 112.00	8.64	Région (Plan Isolation)	52 726.47	50
Etudes	2 400.00	2.28	Fonds vert	21 090.59	20
Travaux	93 940.93	89.08	Commerce rural	5 272.65	5
			CCVS	5 272.65	5
			Fonds propres	21 090.59	20
TOTAL	105 452.93	100.00	TOTAL	105 452.93	100

- **SOLLICITE** une subvention Plan Isolation des bâtiments publics de 52 726.47€ (50%) auprès de la Région Centre-Val de Loire via le CRST du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne pour soutenir financièrement ce projet.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

DELIBERATION N°2023/024 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Monsieur le Maire expose :

L'Etat participe au soutien des territoires par le Fonds Vert qui soutient l'effort local en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics pour réduire les émissions de gaz à effet de serre .

Face à la carence de l'initiative privée et pour répondre aux besoins de premières nécessités des habitants, la municipalité souhaite doter son centre bourg d'un commerce multi-services grâce à la réhabilitation du bar-tabac et de l'épicerie.

Le coût global du projet s'élève à 468 245.72€ HT dont 105 452.93€ HT au titre de l'isolation et 362 792.79€ HT au titre de la rénovation.

Vu les conditions d'éligibilité ;

Vu le projet de commerce multiservices

Vu l'intérêt d'enclencher rapidement ce projet pour répondre impérativement à un besoin de la population

Il convient, par conséquent, de présenter une demande de subvention au titre du soutien du commerce rural

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **ADOPTE** le projet « d'un commerce multiservices » pour un montant total de 468 245.72€ HT
- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT					
DEPENSES (€)			RECETTES (€)		
		Taux (%)			Taux (%)
Maitrise d'œuvre	36 860.00	7.87	PETR (Plan isolation et Invest	161 564.31	34.50
Études	13 550.00	2.89	Commerce rural	77 831.20	16.62
Travaux	417 835.72	89.23	Fonds vert	93 649.14	20.00
			CCVS	41 551.93	8.87
			Fonds propres	93 649.14	20.00
TOTAL	468 245.72	100.00	TOTAL	468 245.73	100.00

- **SOLLICITE** une subvention au titre du FONDS VERT d'un montant de 93 649.14€ soit 20.00%
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Monsieur le Maire expose :

L'Etat participe au soutien du commerce des communes rurales qui n'en disposent plus et qui sont à la recherche d'attractivité, de maintien de liens sociaux, de maintien sur leur territoire des populations fragilisées et de la réduction des trajets émetteurs de CO².

Face à la carence de l'initiative privée et pour répondre aux besoins de premières nécessités des habitants, la municipalité souhaite doter son centre bourg d'un commerce multi-services grâce à la réhabilitation du bar-tabac et de l'épicerie.

Le coût global du projet s'élève à 468 245.72€ HT dont 105 452.93€ HT au titre de l'isolation et 362 792.79€ HT au titre de la rénovation.

Vu les conditions d'éligibilité ;

Vu le projet de commerce multiservices

Vu l'intérêt d'enclencher rapidement ce projet pour répondre impérativement à un besoin de la population

Il convient, par conséquent, de présenter une demande de subvention au titre du soutien du commerce rural

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **ADOpte** le projet « d'un commerce multiservices » pour un montant total de 468 245.72€ HT
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT					
DEPENSES (€)		Taux (%)	RECETTES (€)		Taux (%)
Maitrise d'œuvre	36 860.00	7.87	PETR (Plan isolation et Invest	161 564.31	34.50
Études	13 550.00	2.89	Commerce rural	77 831.20	16.62
Travaux	417 835.72	89.23	Fonds vert	93 649.14	20.00
			CCVS	41 551.93	8.87
			Fonds propres	93 649.14	20.00
TOTAL	468 245.72	100.00	TOTAL	468 245.73	100.00

- **SOLLICITE** une subvention SOUTIEN DU COMMERCE RURAL d'un montant de 77 831.20€ soit 16.62%
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Les travaux débuteront début octobre 2023 jusqu'à mars 2024

- **DIVERS**

➤ **Travaux de voirie Rue des Moulins et des Coudresceaux**

Réunion de chantier tous les lundis à 14h partir du 11/09

➤ **Demande de l'école pour un budget supplémentaire** par élève de 10 €, pour achat de livres, de papier copieur et un complément par classe. Actuellement, il est accordé 48 € par élève.

Il y a 134 élèves à la rentrée, dont 61 maternelles.

Après discussion, le conseil décide d'accorder 5 € supplémentaires, soit un montant de 670 €.

➤ Tous les travaux demandés par les enseignantes ont été effectués pendant les vacances.

➤ **Problème de personnels** : il risque de manquer 1 personne pour la surveillance de la cantine et de la cour et 1 ATSEM est actuellement en arrêt de travail.

- Fibre installée à la mairie
- **Repas des aînés : 14 octobre.** Pour les personnes âgées de 65 ans et plus, offert par la Commune.
Demande de devis aux traiteurs MIDON et LOIRE ET SOLOGNE, sur la base de 35 € par personne
- MM MENEAU et FLANDRE examinent le projet de création d'une aire de camping-cars avec 15 ou 16 emplacements. M FOURNIER incitent les autres conseillers intéressés à les rejoindre.
- Elections sénatoriales : Visite de M. Frédéric NÉRAUD (Horizons) le 12 Septembre à 16h en mairie.

- **QUESTIONS ORALES**

Cédric MENEAU

Confirmation de la réunion pour la fête villageoise, le lundi 4 septembre à 19 H

Josiane BORNE

Le site internet de la commune est vieillissant. Il faut envisager de le revoir. Le coût de ce renouvellement par TIKERNET est de 2 244.00 € TTC.

L'autre possibilité est de s'adresser à la Communauté de Communes, il sera moins personnalisé, mais le coût est de 0€. Le Conseil décide de confier à la Communauté de Communes le soin de refaire notre site internet.

Jean-Marie DELANNOY

- *Qu'en est-il du devenir de l'ancien bâtiment de la garderie ?*

M. FOURNIER signale qu'un rendez-vous avait été demandé à CAP LOIRET pour réaliser un audit, afin de connaître les coûts engendrés et les subventions possibles, mais ce rendez-vous a été annulé. CAP LOIRET sera recontacté.

Sylvain MAUDUIT

- *Où en est la vente du terrain Route de Tigy ?*

Le Certificat d'Urbanisme est revenu favorable.

La superficie est de 661 m² et le prix est fixé à 26 400 € (Voir délibération 2022/001 du 21/01/2022). Terrain non desservi par l'assainissement collectif

- *Les panneaux anti-bruit de la salle des fêtes ont-ils été retirés ?*

Les travaux de rénovation de l'éclairage et le retrait des panneaux ont été effectués début juillet.

A voir à la rentrée si le niveau sonore est détérioré

Séance levée à 20h10

Le Maire

La secrétaire de séance